

N° 7021⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

concernant l'Institut grand-ducal

* * *

DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(5.12.2017)

Par dépêche du 24 novembre 2017, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État deux amendements au projet de loi sous rubrique (et non pas un amendement, tel qu'indiqué dans le courrier), adoptés par la Commission de la culture lors de sa réunion du 24 novembre 2017.

À chacun des amendements était joint un commentaire explicatif. Le dossier soumis au Conseil d'État comportait en outre une observation préliminaire ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous examen intégrant les amendements proposés en caractères gras et soulignés.

L'opposition formelle émise à l'égard de l'amendement modifiant l'article 2 peut être levée, étant donné que les auteurs ont suivi la demande du Conseil d'Etat de supprimer l'alinéa 6.

Le texte des amendements n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 17 votants, le 5 décembre 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

